ctions de M. le lieutenant-général Baron CHAZAL

CONTRE LES

FORTIFICATIONS DE LA MEUSE.

BRUXELLES

PRIMERIE & LITHOGRAPHIE CORNÉ-GERMON Place du Marché du Parc, 12.

1887.

RÉPONSE

AUX

Objections de M. le lieutenant-général Baron CHAZAL

CONTRE LES

FORTIFICATIONS DE LA MEUSE.

.

I.

M.Frère-Orban a lu, dans la séance du le juin de la Chambre des Représentants, une note que M. le général Chazal lui avait adressée le 9 mars, en réponse à une lettre qui, dit-il, " lui a été au cœur."

Cette note est un réquisitoire véhément contre le projet de fortification de la Meuse qui a été adopté par le gouvernement après qu'il cût reçu l'approbation des 12 plus anciens généraux belges en activité de service.

Une réfutation de ce document a paru nécessaire à raison de la haute situation de son auteur.

Il nous en coûte de remplir ce devoir et de nous poser en contradicteur d'un homme qui a rendu les plus grands services au pays, dont nous avons été le collaborateur pendant les longues années qu'il a passées au pouvoir, et pour qui nous éprouvons des sentiments que n'affaiblira point notre désaccord à l'heure présente. Lorsque deux militaires, dévoués l'un et l'autre au pays, ne s'entendent pas sur une question aussi importante que celle de la défense nationale, ils s'expliquent franchement et celui qui a tort s'estime heureux qu'on ait pas adopté ses vues.

- "Je regrette bien, dit le général Chazal, que ma position nominalement officielle, quoique je sois tenu en dehors de tout, ne me permette pas d'intervenir dans le débat et de combattre ainsi que je le voudrais, le projet Brialmont, qu'à mon point de vue je considère comme désastreux pour la Belgique, le renversement du système que nous avons fait prévaloir ensemble, le retour à l'éparpillement dans des conditions plus dangeureuses que lorsque nous n'avions que des
 bicoques indéfendables que l'ennemi, en s'en emparant, n'aurait pu transformer en camps retranchés pour nous asservir
 à jamais.
 - " Cen'est pas un système, c'est une folie. "

Nous ne comprenons pas ces regrets, puisque le général Chazal, en autorisant M. Frère à publier sa lettre, prend très directement part à la discussion et traite ses collègues, les généraux, avec une liberté d'allures et une verdeur d'expressions qu'il

n'eût certainement pas dépassées s'il s'était trouvé assis à leurs côtés dans la commission qui siègea le 29 janvier dernier au ministère de la guerre.

Le général continue en ces termes :

"Où sont nos forces pour défendre ces camps retranchés, ou, si l'on veut, ces amorces de véritables camps retranchés? Bon gré, mal gré, dès que ces forts, espacés entre eux de 4 ou 5 kilomètres et peut-être plus, et à 8, 9 ou 10 kilomètres de la ville seront construits, il n'y aura qu'une voix pour reconnaître que l'ennemi pourra les forcer, par une attaque de vive force pendant la nuit et s'emparer de la ville. "

Que d'erreurs dans ce peu de lignes!

Les têtes de pont de Liége et de Namur ne sont ni des camps retranchés ni des amorces de camps ratranchés, et les forts qui les constituent, au lieu de se trouver «à 4 ou 5 kilomètres, peut-plus » l'un de l'autre, n'ont à Liége que des intervalles de 2,500 à 3,800 mètres et à Namur de 3,000 à 3,500 mètres. Si le général avait vu les plans de ces têtes de pont, il reconnaîtrait qu'elles sont aussi complètes que les têtes de pont et les pivots de manœuvres d'Épinal, Reims, Dijon, Langres, Varsovie et Kiev, qui n'ont pas d'enceinte fortifiée et dont les forts sont plus éloignés l'un de l'autre que ne le seront ceux de Liége et de Namur. Or, jamais personne n'a soutenu que ces positions fortifiées pourraient tomber au pouvoir de l'ennemi par une attaque de vive force exécutée pendant la nuit. Quel serait d'ailleurs le but de cette attaque?

" L'ennemi, dit le général Chazal, s'emparerait de la ville. Il " lui serait alors loisible d'attaquer les forts à revers sans qu'ils " puissent se défendre, puisque leurs fronts de gorge tireraient

" sur la ville en tirant sur l'ennemi qui y établirait des batte-

Quoi I les forts seront à 8, 9 ou 10 kilomètres de la ville et l'ennemi pour les attaquer par la gorge établira ses batteries dans la ville même ? C'est évidemment un lapsus calami, le général Chazal ne pouvant ignorer que les premières batteries de siège sont établies à 2,500 ou 3,000 mètres des forts, jamais à plus de 3,500. Or, si l'attaque plaçait à cette distance extrême ses batteries « dites de première position » la défense, en combattant ces batteries, ne causerait pas le moindre préjudice à la ville, laquelle se trouverait à 4 ou 5 kilomètres en arrière des points visés.

Prétendre que les forts de Liége et de Namur ne sauraient se défendre contre une attaque s'adressant à leur gorge, c'est avouer qu'on n'a aucune idée de la puissance de leur armement ni de l'efficacité de leur flanquement. La vérité est que nos forts, quoique plus petits que les forts français, allemands, russes et belges, construits dans les derniers temps, n'offriront pas moins de résistance aux attaques de vive force et n'exerceront pas sur le terrain une action moins efficace ni de moins longue durée, par la raison que leurs bouches à feu, au lieu d'être établies sur des remparts a ciel ouvert, se trouveront sous des coupoles, à l'abri des feux plongeants et verticaux.

L'attaque par la gorge ne se ferait donc ni dans des conditions meilleures pour l'assaillant, ni dans des conditions pires pour l'assiégé, que l'attaque de front. Mais en réalité cette attaque par la gorge n'est pas a prévoir parce qu'il est inadmissible que des colonnes ennemies, avec un train de bouches à feu et de munitions, puissent se glisser la nuit entre des forts dont les intervalles seraient surveillés par la réserve mobile, et s'emparer

ensuite de la ville, on ne sait trop dans quel but, celle-ci ne concourant pas à la défense et n'étant pas, comme les enceintes des camps retranchés, pourvue de larges approvisionnement de vivres, d'armes et de munitions. Si pareille attaque était possible contre Liége et Namur, les pivots stratégiques de la nature d'Epinal, Reims, Dijon, Utrecht, Amsterdam, Varsovie et Kiev, n'auraient aucune valeur, ce que personne n'admettra.

Le général Chazal est par conséquent dans l'erreur lorsqu'il dit " qu'une enceinte, des réduits et 25,000 ou 30,000 hommes " seront indispensable pour empêcher l'attaque de vive force " et l'occupation des places de Liége et Namur. "

Pour constituer d'excellentes têtes de pont, ces deux villes ne doivent avoir ni enceinte, ni réduits (nous ne savons même pas ce que le général entend par ce dernier mot). Il suffit que les forts aient une garnison et un armement qui puissent les mettre à l'abri de l'attaque de vive force. Or, sur ce point, nous défions la critique de trouver nos projets en défaut.

Le général Chazal énumère les travaux et les dépenses à faire pour mettre Anvers, Termonde et Diest en état de résister aux nouveaux moyens d'attaque. Le Gouvernement a reconnu cette nécessité et il ne manquera pas de remplir les devoirs qu'elle lui impose.

« Si nous disposons des troupes nécessaires pour garder nos " fortifications, dit le général Chazal, que nous reste-t-il pour " tenir la campagne, pour défendre le reste du pays, empêcher

" la démoralisation de la nation en voyant, de prime abord,

" l'armée se cacher dans des trous de taupe et l'abandonner à

"l'envahiseur.

" Peut-on croire que le sentiment national résistera à ce " système? "

Le ministre de la guerre a déclaré que les têtes de pont de Liége et de Namur n'exigeront que 12 à 13,000 hommes de garnison, parce que leurs forts, d'un type nouveau, peuvent être défendus avec le tiers de troupes nécessaires aux grands forts construits jusqu'à présent. Or, les fortifications actuelles de ces deux places réclament pour leur défense, d'après les évaluations de la Commission de 1871, 8 bataillons et 9 batteries, soit 8,838 hommes. (1)

La différence en plus n'étant que de 3,500 hommes, on ne voit pas comment les têtes de pont entraîneraient l'abandon du plan de concentration adopté en 1859 et « changeraient radicalement notre système de défense» comme le soutient M. Frère. N'oublions pas que le plan de 1859 comportait le maintien des places et citadelles d'Ostende, Charleroi, Tournai et Gand, démolies depuis, et dont les garnisons s'élevaient à 12,419 hommes, et que le contingent de l'armée a, depuis, été porté de 10,000 hommes à 13,300. On ne voit pas non plus pourquoi la nation serait démoralisée parce que 3,500 hommes de plus tiendraient garnison dans les nouveaux forts où, comme le dit hyperboliquement le Général « iraient se cacher dans des trous de taupe. »

C'est parce que le général Renard, en 1858, et le général Chazal, en 1859, étaient convaincus que le sentiment national ne résisterait pas à l'abandon du pays, qu'ils ont réclamé l'un et

⁽¹⁾ Le Comité de défense de 1848 attribuait à Namur une garnison de défense de 4,826 hommes et à Liége de 5,724 hommes: total 10,050.

l'autre des têtes de pont sur l'Escaut et la Meuse. Sans ces têtes de pont, en effet, l'armée ne pourrait pas tenir la campagne. Ceux qui veulent aujourd'hui que l'armée se replie de prime abord sur Anvers " pour y attendre, comme l'a dit "M. Frère, l'heure propice qui lui permettra de choisir son allié » et de jeter dans la balance le poids décisif de ses forces » (1), ceux qui livrent ainsi la plus grande partie du pays à l'envahisseur, sont des partisans d'un système de concentration absolu que le général Renard a justement condamné. Ce n'est pas non plus le système du général Chazal, puisqu'il prétend défendre le passage de la Meuse sur tous les points et en cas d'insuccès seulement se retirera sur Anvers. Mais comment le ferait-il sans têtes de pont sur le fleuve? Et cependant, c'est à nous qu'on reproche de vouloir abandonner le pays, quand au contraire, nous proposons de porter, dans de bonnes conditions de défense, l'armée sur la Meuse, pour y remplir son devoir envers elle-même, comme envers l'Europe!

En vérité, si un système pouvait démoraliser la nation, ce ne serait certes pas le nôtre, puisqu'il donne aux forces mobiles de l'armée plus d'indépendance et leur permet d'étendre plus loin leur action que ne le fait le système actuel, qui n'offre à ces forces aucun point d'appui sur l'importante ligne de la Meuse.

Mais continuons la lecture de la lettre du général : "Suppon sons, dit-il, que Liége et Namur soient fortifiés suivant le n projet Brialmont; supposons que les Allemands et les Français aient, comme on l'affirme, un puissant intérêt à passer n par la Belgique : il y aura alors une course au clocher, des

⁽¹⁾ Voir son discours du 2 juin 1887.

- " Allemands sur Liége, des Français sur Namur, pour s'em-
- » parer de positions dépourvues de troupes suffisantes et qui
- » deviendraient très puissantes aux mains de ceux qui auraient
- " l'armée nécessaire pour s'y maintenir et les compléter.
 - " Les Français comme les Allemands ont déjà, dans ces pa-
- » rages, une masse considérable de cavalerie et de troupes
- » légères, que nous attirons forcément, fatalement sur notre
- " territoire par ces fortifications extravagantes. "

Qualifier d'extravagantes des fortifications que l'on ne connaît pas et qui ont été jugées efficaces par une commission de généraux de toutes les armes, c'est pousser loin le parti pris ou l'esprit de dénigriment. Mais passons. Ce qui, dans la phrase citée plus haut, nous choque surtout, c'est la supposition que les nouvelles têtes de pont pourraient tomber au pouvoir des Allemands ou des Français dans une course au clocher! c'est la supposition que notre armée en campagne, opérant dans la vallée de la Meuse, laisserait ses points d'appui de Liége et de Namur « dépourvus de troupes suffisantes. »

N'est-il pas évident que si l'une de ces têtes de pont, par exemple celle de Liége, était attaquée par une armée allemande, l'armée belge, s'opposerait à cette attaque et le ferait avec d'autant plus de succès que l'autre belligérant engagé dans cette course au clocher, ne tarderait pas à la rejoindre?

[&]quot; Les fortifications de Liége et de Namur, poursuit le général.
Chazal, attireraient fatalement sur notre territoire les Fran-

alors dans la situation d'un coffre-fort sans serrure, attirant les voleurs. Mais nous croyons pouvoir affirmer, sans être démenti par ceux qui ont vu nos plans, que les nouveaux forts de Liége et de Namur seront à l'abri de l'attaque de vive force et ne pourront être pris que par une attaque pied à pied.

"Il est, dit notre contradicteur, impossible d'admettre que la France attaque l'Allemagne par la vallée de la Meuse pour aboutir où? au formidable camp de Cologne, pour aller tenter de passer le Rhin dans sa partie la plus inaccessible, la plus large, la plus rapide, qu'on ne pourrait passer que sur des ponts de bateaux dont les Allemands ne laisseraient passur le fleuve.

" Qui oserait entreprendre cette opération en ayant Cologne sur son flanc, l'armée allemande pouvant déboucher de cette place, en supposant qu'elle ait été refoulée jusque là, qu'elle ait perdu la ligne de la Rhur (le général veut dire, évidemment, la Roer), qui sera déjà un obstacle que les Français rencontreraient avant d'arriver au Rhin, entre Dusseldorf et Cologne, et dont l'armée allemande saurait certainement tirer parti pour entraver leur marche? Mais admettons encore que les Français aient enlevé ces obstacles, traversé, forcé la Rhur, pris, enlevé Cologne, — un second Anvers — (?) et finalement traversé le Rhin, que rencontreraient-ils alors? Le Weser, l'Elbe dans leur cours le plus difficile.

" La supposition qu'ils prendraient une telle voie est absurde.

" Jamais les Français ne pourront songer à attaquer l'Allema-" gne par la vallée de la Meuse, et ils n'y viendront que si l'on

" y crée des fortifications qui donneraient à leurs ennemis des

" positions très fortes contre eux. Alors le sort de la guerre se

" décidera sur notre territoire. »

Nous sommes fort éloigné de soutenir que les Français devraient, comme le prétendent plusieurs écrivains au nombre desquels se trouvait, en 1872, le capitaine Crousse, opérer dans la vallée de la Meuse, pour envahir l'Allemagne par le Bas-Rhin; mais nous sommes plus éloigné encore d'admettre qu'ils ne viendront dans la vallée de la Meuse « que si l'on y crée » des fortifications qui donneraient à leurs ennemis des positions » très fortes contre eux.» L'Opinion d'Anvers disait à propos de » ce passage : « Ainsi les fortifications qui ont, en Belgique, la » singulière propriété d'attirer l'ennemi, produisent un effet » diamétralement opposé quand elles sont placées sur les bords » du Rhin. Comprenne qui pourra. »

La contradiction n'est ici qu'apparente. Elle disparaît si l'on suppose, comme le fait le général Chazal, que les forteresses belges de la Meuse seraient prises en un tour de main, tandis que celles du Rhin opposeraient à l'ennemi une longue et vigoureuse résistance. Or, cela n'étant pas admissible, le raisonnement de l'honorable général porte évidemment à faux.

- " Le vrai point d'attaque des Français, dit-il, est encore par " la trouée de Belfort, ou entre Metz et Strasbourg. "

 Pour le démontrer il fait le raisonnement que voici:
- "Bien que Napoléon possédât la Belgique et même la Hollan"de, et Cologne et Dusseldorf, attaqua-t-il la Prusse, en 1806
 "et en 1813, par le Rhin inférieur? Non; il l'attaque chaque
 "fois par le cours supérieur du fleuve, par Mayence et Stras"bourg, par le Mein."

Ce raisonnement n'a pas de valeur, car en 1806 Napoléon disposait non-seulement de la Belgique et de la Hollande, mais encore de la Suisse et de la Confédération du Rhin. En 1813, il tenait, en outre, la ligne de l'Elbe, de Hambourg à Dresde.

plutôt que le Mein. Entre la situation d'alors et celle d'aujourd'hui il n'y a pas de comparaison possible.

Examinant ensuite la possibilté d'une violation de la neutralité belge par les Allemands, le général Chazal s'exprime comme suit :

- " Quant aux Allemands, aujourd'hui en possession de Metz " et de Strasbourg, quelle raison auraient-ils de faire un long " détour pour passer par la Belgique?
- " Je ne parle pas des difficultés politiques ni des ennemis que " susciteraient contre eux ceux qui violeraient notre territoire.
- " J'aurais mille choses à dire sur cette question. Tout mili-" taire instruit que vous consulterez vous donnera des raisons " péremptoires pour soutenir cette thèse. "

Nous ferons remarquer au général que de très importantes autorités militaires, parmi lesquelles se trouve le général de Rivières, l'auteur du nouveau système de défense de la France, soutiennent que l'Allemagne qui, avant 1870, pouvait prendre à revers, par la Moselle et la Sarre, les lignes de défense de l'Est de la France (en première ligne le Rhin et en seconde ligne les Vosges) n'a plus aujourd'hui qu'une seule voie pour tourner l'unique ligne de défense de ce côté (la Meuse et la Moselle entre Verdun et Epinal) et que cette voie est l'Entre-Sambre-et-Meuse, qui conduit à la vallée de l'Oise, la partie la plus vulnérable de la frontière Nord de la France.

Les raisons péremptoires que le général Chazal promet à M. Frère, s'il veut consulter des « militaires instruits » pourraient

dans les circonstances actuelles.

"Rappelez-vous, dit le général à M. Frère, que ma principale
"raison, en parlant de têtes pont sur nos deux fleuves, sur
"l'Escaut et la Meuse, c'est-à-dire les citadelles de Gand et
"Tournai, de Liège et Namur, c'était de les conserver, parce
"qu'elles protégeaient de grands centres de population et pou"vaient, dans des circonstances données, servir de refuge aux
"petites garnisons de ces places."

Il est possible que le général Chazal ait donné cette raison à M. Frère et à ses autres collègues du cabinet de 1859, mais il est certain qu'il ne l'a pas produite à la Chambre où il assigna aux places de la Meuse et de l'Escaut un tout autre rôle. En effet, le 17 août 1859, il disait, après avoir exposé le système de concentration proposé par la commission des 27 officiers:

"On ne peut pas admettre qu'un pareil système équivaudrait à l'abandon du pays et réduirait la défense nationale à la garde de la seule place d'Anvers, puisque, grâce aux places nonservées, l'armée aura des têtes de pont sur la Meuse et sur l'Escaut, et des forts à l'abri desquels la résistance nationale nourrait s'organiser dans tout le pays. "

A ce moment le général ne disait pas que les places auxquelles il assignait ce rôle important, étaient des bicoques indéfendables, car il aurait fallu, dans ce cas, les améliorer et les compléter.

Le mot bicoque, qui ne leur était pas applicable en 1859, l'est devenu aujourd'hui; c'est pourquoi le gouvernement propose

de substituer aux têtes de pont insuffisantes de Liège et de Namur, de bonnes têtes de pont répondant à toutes les nécessités du moment.

Et au lieu d'applaudir à cet acte de prévoyance et de patriotisme, à ce complément nécessaire du système de 1859, on ne craint pas de le qualifier d'extravagance et de folie!

II.

Telles sont les objections du général Chazal. Elles n'ont pas la portée que pourraient y faire attacher l'autorité de son nom et le souvenir de ses services. Nous croyons l'avoir prouvé.

A notre époque de profondes et rapides transformations dans l'art de la guerre, personne n'a le droit de prétendre a l'infaillibilité; il faut savoir comprendre et subir la loi des faits, et le général Chazal ne saurait se soustraire à cette loi.

Qu'il nous permette de lui rappeler à ce sujet quelques épisodes instructifs de sa longue et utile carrière.

Au mois de mai 1858 le général siègea dans un Conseil de défense (présidé par le Comte de Flandre) avec les généraux De Liem, De Lannoy et Renard. Ce Conseil, appelé à se prononcer sur les projets d'agrandissement d'Anvers, écarta à l'unanimité celui de la grande enceinte et proposa « un agrandissement de la ville au Nord, ayant une superficie de plus de 200 hectares et limité par une enceinte bastionée

n en terrassements, s'étendant parallèlement au fleuve, depuis

"Austruweel jusqu'au bastion Schyn. "

Cet agrandissement, accepté par le cabinet dont faisait partie M. Frère, et défendu à la Chambre par le général Renard, fut heureusement rejeté, et c'est grâce à ce vote qu'Anvers possède aujourd'hui une grande enceinte polygonale avec des forts beaucoup plus éloignés de la ville que ne l'étaient ceux du projet de 1858.

En Novembre 1861 une commission d'officiers du génie, convoquée au ministère de la guerre, (I) reconnut la nécessité d'établir trois forts sur la rive gauche de l'Escaut devant Anvers et un fort sur la rive droite, en avant de Merxem, pour mettre notre métropole commerciale à l'abri du bombardement. Le général Chazal, alors ministre de la guerre, ne donna aucune suite à cette proposition.

Ayant été interpellé à ce sujet, dans la séance du 23 Décembre 1863 de la Chambre des Représentants; il répondit : "Sur na la rive gauche de l'Escaut qui pourrait être inondée à volonté, nous ne manquerons pas d'élever des ouvrages de fortification passagère et de les armer de manière à tenir l'ennemi nà distance.

- " Il serait absurde de les faire pendant la paix, parce que ce serait rendre des terrains inutilement improductif et établir des servitudes sans nécessité.
- "Si les habitants d'Anvers étaient venus nous dire: Nous ne trouvons pas que la rive gauche du fleuve nous offre assez de sécurité; nous voudrions y voir établir de nouvelles fortifications et nous vous offrons de l'argent pour les con-
- " struire, sans toucher aux citadelles établies sur l'autre rive,

⁽¹⁾ Faisaient partie de cette commission : MM. Eyckholt, Weiler, Leclercq, Lagrange et Brialmont.

" il nous eût été difficile de leur opposer un refus. C'est comme si l'on venait proposer au propriétaire d'une maison bien close d'y mettre doubles portes et doubles fenêtres; ce propriétaire aurait certainement tort de ne pas accepter. Nous accepterions donc, mais il faudrait qu'on nous donnât, bien entendu, l'argent nécessaire pour la dépense.

Or, la maison n'était pas si bien close que le prétendait le général Chazal, puisqu'en 1870, son successeur, le général Guillaume, fit acquérir les terrains nécessaires pour la construction des forts de Cruybeke et de Zwyndrecht, lesquels toutefois ne furent entamés qu'en 1875.

Il n'est personne aujourd hui qui ne reconnaisse la nécessité de ces forts, le bombardement étant, quoi qu'en ait dit le général Chazal, un moyen d'attaque fort à redouter pour les ports de commerce, dont la population comprend un grand nombre d'étrangers, un moyen devant l'emploi duquel ne reculera jamais l'ennemi, s'il peut éviter ainsi les longueurs d'un blocus ou les immenses difficultés d'un siège en règle.

Voici un autre fait du même genre.

Le 3 septembre 1864, le général Chazal s'exprima comme suit, dans la Chambre des Représentants:

"L'honorable M. Hayez a demandé hier que je voulusse bien faire une déclaration solennelle à la Chambre, que je voulusse bien déclarer que je considère tous les travaux d'Anvers comme bons, comme suffisants pour la défense... Je déclare donc, Messieurs, et je le déclare sur mon honneur de soldat et sur ma réputation militaire, que je tiens la place d'Anvers, quand elle sera terminée, pour une des premières places de l'Europe...

- » Je déclare que c'est une place invincible aussi longtemps » que vous voudrez la défendre.
 - " J'achèverai Anvers avec le crédit demandé, qui sera le der-
- » nier que je solliciterai de vous, et j'espère que d'autres ne
- » vous demanderons plus rien pour cette place. »

En tenant ce langage, le général Chazal était évidemment convaincu et de bonne foi, mais il se trompait comme il s'est trompé, dans la Commission de 1871, en soutenant que l'infanterie belge serait perdue et l'armée gravement atteinte dans ses intérêts, si l'on formait les bataillons à 4 compagnies, ainsi qu'ils l'étaient alors dans plusieurs armées et qu'ils l'ont été, depuis, dans toutes les autres, sans qu'il en soit résulté aucun inconvénient.

Le général Chazal ne prévoyait pas en 1864, lorsqu'il déclarait qu'Anvers serait terminé après l'achèvement de l'enceinte et des forts n° 1 à n° 8, qu'en 1869 on entamerait les forts Philippe et la Perle; en 1875, les forts de Cruybeke, de Zwyndrecht et de Merxem; en 1878, les forts de Waelhem et de Lierre; en 1882, le fort de Rupelmonde et en 1885 le fort de Schooten.

A ces travaux viendront se joindre bientôt 6 ou 7 redoutes permanentes, nécessaires pour complèter la ligne de défense éloignée d'Anvers. Cette ligne a pour objet non seulement de mettre la place à l'abri du bombardement, mais encore de faciliter le débouché et la retraite de l'armée par les ponts de la Nèthe et du Rupel. Son utilité et celle des forts indiqués ci-dessus sont si bien établies et si généralement reconnues que, sans nul doute, le général Chazal ne refuserait pas de convenir aujourd'hui qu'il est heureux que ses prévisions et ses désirs de 1864 n'aient pas été réalisés.

En rappelant ces faits notre intention n'est pas de nous don-

ner le frivole plaisir de mettre notre contradicteur en opposition avec lui-même. Loin de nous cette pensée. Mais il est utile qu'on sache que les assertions du général Chazal ne valent pas des preuves et qu'il s'est trompé plus d'une fois dans ses jugements sur des questions militaires.

Celui qu'il porte aujourd'hui sur les fortifications de la Meuse sera également revisé, car il ne repose sur aucun fondement.

L'éminent général s'en consolera, et, mieux renseigné, regrettera peut-être d'avoir qualifié de dangereux et d'extravagants des travaux qui accroîtront certainement la force et la sécurité du pays. En ces matières, où l'intérêt supérieur de l'Etat est en jeu, les satisfactions de l'amour propre pèsent peu dans la balance et le sacrifice n'en coûte guère aux âmes élevées.

C'est ce que comprit et appliqua dans toute les circonstances de sa vie, le plus grand ingénieur des temps modernes. Ayant jugé utile de modifier, en 1700, un projet qu'il avait fait pour la défense de la vallée de Barcelonnette, Vauban écrivit le 19 novembre à Le Peletier, directeur-général des fortifications "Chez " moi, comme chez les autres hommes, les premières pensées ne " sont pas toujours les plus heureuses. Ces pourquoi je ne les " épouse pas. "

GÉNÉRAL BRIALMONT.

6 Juin 1887.